

Opérateur de Mesure de l'Étanchéité à l'air des Bâtiments Qualification Qualibat N° 8711

PACK Compagnonnage Chantier

Certifiés ISO 9001 V2008

Programme de la Formation N° ENR-PERM-4 et 5

Durée

10 jours de 09H00 à 17h00
(Cours théoriques + travaux pratiques)

Lieux

PARIS-LYON
METZ-NANTES-LILLE
AIX EN PCE-BORDEAUX

Dates:

Voir calendrier

Dates limites d'inscriptions/Tarifs

30 jours avant le début de la formation

Cycles prévus tous les mois, ou contactez nous à

formation@wedge-formation.com

01.84.16.78.62 / 04.82.53.95.25

TARIFS :

PACK COMPAGNONNAGE 6000 € NET par personne : 10 jours de formation (Cycle complet de formation) + Compagnonnage terrain: (réalisation de tests avec rédaction rigoureuse des rapports pour acquérir la bonne pratique).

PACK COMPAGNONNAGE PRO 10440€ NET par personne: 10 jours de formation (Cycle complet de formation) + Compagnonnage terrain: (réalisation de tests avec rédaction rigoureuse des rapports pour acquérir la bonne pratique).

+Matériel de mesure (Porte soufflante).

Validation :

-QCM de 60 questions. (3 Repêchages inclus).

-Examens pratiques (grille d'évaluation fournie par le MEDDTL). (3 Repêchages inclus).

-Attestation de validation de formation permettant la demande d'autorisation Qualibat.

*Détails Kit page 2 et 3



Porte soufflante



Kit d'étanchéification



Générateur de fumée



Anémomètre



Objectifs de la formation ENR-PERM-4 ET 5

- Comprendre le contexte réglementaire et environnemental ainsi que les différents enjeux en termes de performance énergétique des bâtiments.
- Comprendre les phénomènes physiques qui gèrent le comportement hygrothermique des parois et des bâtiments et leurs rapports à l'étanchéité à l'air.
- Réaliser des tests d'étanchéité à l'air des bâtiments selon la norme NFEN13829 et son guide d'application GA P 50-784 au moyen d'un appareil de mesure (porte soufflante) de type Blower Door (Technologie Retrotec ou Minnéapolis) dans le cadre de la sollicitation du label BBC Effinergie
- Maîtrise des logiciels de mesures des différents types de technologie
- Détecter des défauts d'étanchéité qui permettront l'amélioration de l'étanchéité à l'air les bâtiments.
- Réaliser un rapport de mesure d'étanchéité conforme aux attentes de QUALIBAT pour la constitution du dossier de demande d'autorisation N°8711. (Correction du rapport selon la grille d'analyse du ministère en charge de la construction).
- Compagnonnage chantier: 5 journées dédiées exclusivement au terrain (accompagné d'un opérateur expérimenté et certifié QUALIBAT 8711) et à la rédaction rigoureuse des rapports en vue d'acquies rapidement les bonnes pratiques.

Détail du Kit de Démarrage



Ce pack a été spécialement étudié par les professionnels WEDGE INSTITUTE afin de répondre aux exigences de la norme NF EN 13829 et son guide d'application.

1) Porte soufflante blower door minneapolis

LIVRE AVEC : 1 ventilateur réglé et étalonné avec diaphragmes de réduction A à E, 1 cadre de porte en aluminium avec bâche nylon 1 trou (dans 1 étui en nylon avec 1 barre transversale supplémentaire), 1 sacoche de transport semi-rigide pour appareils et accessoires, 1 housse de test pré/post statique, 1 contrôleur manomètre 2 voies DG700 avec étui, 1 variateur de vitesse liaison 240 V), 1 logiciel TECTITE Express, 1 câble USB, 1 set de tuyaux, 1 notice d'utilisation, 2 certificats d'étalonnage (1 pour le manomètre, 1 pour le ventilateur)

2) Machine à Fumée sur batterie, Micro Rocket :

Fournie avec : 1 batterie, 1 chargeur avec cordon, 1 bouteille de liquide de fumée, 1 mallette de transport, 1 tube en PVC lg.22.5cm, diam.2cm.

3) Thermo-anémomètre.

4) Kit d'étanchéification, SEALING BOX :

Contient : 1 boîte de transport rigide, 12 vessies gonflables Diam.240 mm, 1 pompe (+ embout) de gonflage pour les vessies, 4 aiguilles de gonflage, 4 "T" en plastiques, 10 bouchons Diam.50 mm, 5 bouchons Diam.70 mm, 1 cutter, 1 bâche de protection, 1 rouleau de 10 sacs poubelles, 5 rouleaux d'adhésifs

5) Logiciel pour édition des Rapports.

En option nous proposons également : Caméras thermiques, télémètres laser...merci de nous consulter.

Délais de livraisons et garanties

Délai de livraison : Habituellement 24 à 48h à réception de commande.
Règlement comptant par Chèque ou virement

Garanties : Jauge et ventilateur garantie 4 ans, Anémomètre garanti 1 an, Générateur de fumée garanti 1 an.



En cas de variation de nos tarifs Fournisseurs, WEDGE INSTITUTE se réserve le droit de procéder à une réactualisation de ces prix.

Opérateur de Mesure de l'Étanchéité à l'air des Bâtiments
Qualification Qualibat N° 8711 Compagnonnage Chantier

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

SOCIÉTÉ.....NOM.....PRENOM.....
ACTIVITÉ.....ADRESSE.....
CODE POSTAL.....VILLE.....
TEL.....MAIL.....SIRET.....

☐ Souhaite suivre la formation d'opérateur de mesure de l'étanchéité à l'air des bâtiments et solliciter un Compagnonnage sur le chantier, j'ai bien noté que cette prestation n'engage en rien WEDGE INSTITUTE quant à la suite qui sera donnée à ma demande de qualification.

CYCLE DE FORMATION RETENU :

☐ **ENR-PERM-4** Cycle de 10 jours (5 jours de formation (Cycle complet de formation) + 5 jours de Compagnonnage chantier : (réalisation de tests avec rédaction rigoureuse des rapports pour acquérir la bonne pratique).....**6000€ HT**

☐ **ENR-PERM-5.1** Cycle de 10 jours (5 jours de formation (Cycle complet de formation) + 5 jours de Compagnonnage chantier : (réalisation de tests avec rédaction rigoureuse des rapports pour acquérir la bonne pratique) + Matériel de mesure (**Porte soufflante**)**10440€ HT**

☐ **ENR-PERM-5.2** Cycle de 10 jours (5 jours de formation (Cycle complet de formation) + 5 jours de Compagnonnage chantier : (réalisation de tests avec rédaction rigoureuse des rapports pour acquérir la bonne pratique) + Matériel de mesure (**Kit de démarrage infiltrométrie**)**12720€ HT**

TOTAL :.....HT*

Dates retenues :Lieu.....
(Selon calendrier joint ou disponible au 01 84 16 78 62 ou formation@wedge-formation.com)

*Wedge Institute est non assujetti à la TVA

Nous contacter pour une formation en intra ou inscriptions groupées (4 personnes minimum).

Inscription validée après réception : du bulletin d'inscription complété et signé accompagné d'un acompte de 50% (encaissé au début de la formation, le solde est encaissé à la fin de la formation) un accusé de réception vous sera envoyé par mail. Vous recevrez une convocation au stage dès réception des documents.

En cas d'annulation par le candidat dans un délai inférieur à 30 jours avant le début de la formation, 50% du montant de la formation sera dû à WEDGE INSTITUTE.
WEDGE INSTITUTE se réserve le droit de reporter l'ouverture de certaines sessions et s'engage à en avvertir les inscrits au moins 7 jours avant le début du stage.

☐ **Je reconnais avoir pris connaissances des conditions générales de ventes et les accepter.**

Virement bancaire ou chèque libellé à l'ordre de WEDGE INSTITUTE et à envoyer à :
WEDGE INSTITUTE – 14 RUE DE LA LIBERATION L-3512 DUDELANGE

Pour Wedge Institute
Hassad MOUHEB
Gérant

Fait en 2 exemplaires

Pour le stagiaire
NOM PRENOM
(Date, signature et cachet précédé de la mention "Bon pour accord")

WEDGE Consulting SA
28 rue Nic Conrady - L-1551 DUDELANGE
Tél. 06 77 16 34 40
RC Luxembourg 170611
Autorisation n° 10030066

Conditions générales de vente

Définitions

* **Stages interentreprises** : Formations sur catalogue réalisées dans nos locaux ou dans des locaux mis à disposition par WEDGE INSTITUTE.

* **Formations intra-entreprises** : Formations réalisées sur mesure pour le compte d'un client.

Objet et champs d'application

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur de formation et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur de formation, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

Documents contractuels

WEDGE INSTITUTE fait parvenir au client, en double exemplaire, une convention simplifiée de formation professionnelle telle que prévue par la loi. Le client s'engage à retourner dans les plus brefs délais à WEDGE INSTITUTE un exemplaire signé et portant son cachet commercial. Une attestation de présence est adressée au client après chaque formation.

Inscriptions

Suite à une inscription, un accusé de réception est adressé en retour au client. Les inscriptions seront prises en compte, par ordre d'arrivée, dans la limite des places disponibles. L'entreprise signataire du bulletin d'inscription déclare avoir pris connaissance et accepter les conditions générales de vente.

Prix, facturation et règlement

Tous nos prix sont non soumis à la TVA. Ils sont exonérés du taux en vigueur pour les activités de formations continue. Toute formation commencée est due en entier.

Les factures sont payables, sans escompte à l'ordre de WEDGE INSTITUTE à réception de facture par chèque ou virement bancaire.

Tout paiement respectivement acompte devra intervenir au plus tard au 1^{er} jour de la formation dispensée par WEDGE INSTITUTE, sans quoi WEDGE INSTITUTE se réserve le droit de ne plus accueillir le candidat en ses locaux.

Formations

Le formateur est connu au premier jour de formation. Son nom peut être absent de nos programmes de formation.

Le nombre d'heure de formation est fixé à sept heures de formation journalière. Les horaires ne sont pas fixes et peuvent varier en fonction du niveau du groupe.

Formations intra-entreprises :

Les formations Intra-entreprises font l'objet d'un prix négocié avec le client, en fonction de son cahier des charges, et sont soumises aux présentes conditions générales de vente.

■ Un acompte de 50 % est versé à la commande. Cet acompte restera acquis à WEDGE INSTITUTE si le client renonce à la formation.

■ Le complément est dû à réception des différentes factures émises au fur et à mesure de l'avancement des formations.

■ En cas de non paiement des frais d'inscription, WEDGE INSTITUTE se réserve le droit d'interdire la formation respectivement sa poursuite et de refuser ainsi l'entrée au Centre de formation sans préjudice des stipulations qui suivent.

Règlement par un tiers ou d'un OPCA

En cas de prise en charge par un organisme tiers-payeur (AGEFOS-PME, FAFIEC, OPCALIA, FONGECIF, OPCA bâtiment, autres OPCA) un accord de prise en charge écrit du tiers-payeur est obligatoire et doit parvenir à WEDGE INSTITUTE par courrier avant le début de la formation. Si le client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCA dont il dépend, il lui appartient :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur son bon de commande ;
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

Si l'OPCA ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au client.

Si WEDGE INSTITUTE n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCA au 1^{er} jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation. En cas de non-paiement par l'OPCA, pour quelque motif que ce soit, le client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

Pénalités de retard

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le client de pénalités de retard au taux d'intérêt légal majoré d'un taux conventionnel de 10 % l'an et des frais extrajudiciaires (lettre recommandée avec AR, etc.) et judiciaires éventuels (C. Com. Art.441 -6 al 3). Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le client qu'elles ont été portées à son débit ou « Nos factures sont payables au grand comptant. Toute réclamation doit, pour être prise en considération être introduite par LRAR endéans les 5 jours de la date de réception. Passé ce délai, la facture est réputée comme acceptée et tout retard de paiement entrainera sans mise en demeure préalable des intérêts débiteurs à concurrence de 15 % par an avec néanmoins un minimum de 50 € ».

Clause pénale :

En cas de non paiement par le client, WEDGE INSTITUTE sera en droit de demander des dommages-intérêts d'un montant de 1.250 € euros et sans préjudice du montant encore à réclamer du dommage effectivement et réellement subi.

Refus de commande

Dans le cas où un client passerait une commande à WEDGE INSTITUTE, sans avoir procédé au paiement de prestations passées, WEDGE INSTITUTE pourra refuser d'honorer la commande et de délivrer les formations concernées, sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

Conditions d'annulation et de report

WEDGE INSTITUTE se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler une session. Toute annulation par le client doit être communiquée par écrit au minimum 30 jours avant le début de formation sans quoi 50% du montant total de la commande sera dû à Wedge Institute.

Pour les formations intra-entreprises :

Toute entreprise a la possibilité, jusqu'à la veille de la formation de modifier la liste des stagiaires. Pour toute annulation, fût-ce en cas de force majeure :

* Si une annulation intervient dans les 10 jours francs ouvrables précédant la date du début de la prestation et que l'action de formation est reportée dans un délai de 6 mois, l'acompte de 30% du montant de la commande sera porté au crédit du client sous forme d'avoir imputable sur une formation future.

• Si aucun report n'a été effectué dans ce délai de 6 mois, l'acompte restera acquis à WEDGE INSTITUTE à titre d'indemnité forfaitaire.

Loi applicable :

Les Conditions Générales et tous les rapports entre WEDGE INSTITUTE et ses clients relèvent de la Loi française.

Attribution de juridiction

Dans toute contestation d'ordre contractuel se rapportant aux prestations effectuées en France les Tribunaux de THIONVILLE seront seuls compétents, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. Les contestations d'ordre contractuel concernant les prestations effectuées à l'étranger seront tranchées suivant le règlement de conciliation et d'arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale par un ou plusieurs arbitres nommés conformément à ce règlement ; l'arbitrage aura lieu à PARIS. Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront.

Conditions particulières de vente : formation compagnonnage et/ou opérateur de mesure de l'étanchéité à l'air des bâtiments

- WEDGE INSTITUTE propose une mise à disposition du matériel à discrétion de l'entreprise.
- Toutes attestations, rapports, et pièces justificatives sera transmises dès la réception du paiement total de toutes formations effectuées et de tous les éléments administratifs nécessaires au bon règlement de la formation par un organisme de financement.